



LA CLÉ D'UN BON RÉGIME D'ASSURANCE CONTRE LES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ITCILO E-CAMPUS / ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Module 1

Introduction aux principaux concepts de la
protection contre les lésions professionnelles



International Labour Organization



International Training Centre

Vue d'ensemble

Ce module présente les fondements de la protection contre les lésions professionnelles et son importance pour des relations de travail saines et harmonieuses. La signification de la protection contre les lésions professionnelles, ce qu'elle comprend et des concepts tels que l'adéquation de la protection, son caractère abordable, la responsabilité et la mise en œuvre sont brièvement expliqués. Un aperçu sommaire du mode de financement, du niveau des prestations offertes et de l'administration requise est présenté.

Résultats d'apprentissage

À la fin du module 1, les participants auront acquis :

- Une compréhension de base de ce que signifie la protection des lésions professionnelles et de ce qui est nécessaire pour assurer une protection suffisante;
- Une compréhension de base de la manière dont une protection adéquate contre les lésions professionnelles peut être offerte à un coût raisonnable;
- Une connaissance générale de notions importantes comme la responsabilité de la protection contre les lésions professionnelles, la nature et la suffisance des bénéfices offerts, la mise en œuvre.

Légende

Si vous trouvez cette icône , vous êtes en présence d'un lien EXTERNE

Afin de ne pas perdre la page actuelle, il peut être utile d'ouvrir une page web dans un nouvel onglet. Par défaut, la règle veut qu'un lien externe (vers un autre site) s'ouvre dans un nouvel onglet, et qu'un lien interne (vers une autre page du site) s'ouvre dans le même onglet. Mais ce n'est pas toujours le cas, et il est aussi parfois utile de vouloir ouvrir plusieurs pages du même site en même temps, dans plusieurs onglets.

Si vous souhaitez ouvrir un lien dans un nouvel onglet, faites un **clic droit sur le lien et sélectionnez « Ouvrir dans un nouvel onglet »**. Vous pouvez également utiliser le raccourci clavier « **Ctrl** »+**clic gauche de la souris** sur le lien.

Si vous trouvez l'une de ces icônes     vous êtes en présence d'un lien INTERNE.



clic gauche de la souris sur l'icône (lien) pour voir plus d'informations.



clic gauche de la souris sur l'icône (lien) pour revenir à la diapositive d'origine.



clic gauche de la souris sur l'icône (lien) pour passer à la page suivante.



si cette icône est grise, vous avez atteint la dernière page.



clic gauche de la souris sur l'icône (lien) pour revenir à la page précédente.



si cette icône est grise, vous avez atteint la première page.



Quelques données

- Chaque année, 340 millions de personnes subissent un accident du travail et 160 millions de personnes contractent une maladie professionnelle
- 2,3 millions de femmes et d'hommes dans le monde décèdent suite à un accident ou à une maladie liés au travail
- 6 000 décès par jour



Quelques données additionnelles

- Une proportion de 39,4 % de la main d'œuvre est couverte par une loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, que ce soit par un régime de sécurité sociale ou par des lois relatives à la responsabilité des employeurs
- Toutefois, l'accès réel à la protection contre les lésions professionnelles est moindre en raison d'une application peu rigoureuse des lois
- Il y a urgence d'améliorer les conditions de travail en matière de santé et sécurité au travail (SST)
- Il y a urgence d'améliorer la protection des travailleurs

Qu'est-ce qu'une protection adéquate contre les lésions professionnelles?

- Les travailleurs ont droit à un environnement de travail sain et sécuritaire. S'ils se blessent dans le cadre de leur travail, ils ont droit à des soins médicaux et au remplacement de leur perte de revenu. Ils devraient également avoir accès à des programmes de réadaptation et de retour au travail
- Une protection contre les lésions professionnelles devrait être fournie à tous les travailleurs à un coût raisonnable
- L'objectif : pas d'accident du travail et pas de maladie professionnelle
- Les milieux de travail devraient être organisés de manière à éliminer les risques – ou à les réduire au maximum – d'accidents du travail et de maladies professionnelles
- L'objectif de développement durable (ODD) 1.3.1 sur la pauvreté et les seuils de protection sociale vise la protection contre les lésions professionnelles

Qu'est-ce qu'une protection adéquate contre les lésions professionnelles?

- Lorsqu'un accident ou une maladie survient, des procédures sont mises en place pour :
 - Notifier la lésion (accident ou maladie)
 - Fournir rapidement les premiers soins au travailleur visé
 - Sécuriser les lieux de travail pour les autres travailleurs
 - Améliorer le contrôle des risques
- Le travailleur blessé a accès gratuitement et sans délai à :
 - Des soins de santé
 - Une réadaptation physique
 - Des services de réadaptation sociale et de retour au travail
 - Une compensation rapide et équitable de sa perte de revenu
- Si le travailleur décède, ses personnes à charge reçoivent des paiements périodiques pour remplacer les revenus du travailleur
- Se référer au module 5 pour plus de détails sur les prestations

Que faut-il pour avoir une protection efficace contre les lésions professionnelles?

Étude de cas

Dreamland est un pays prospère qui connaît une stabilité économique et sociale depuis de nombreuses années.

Le taux de chômage et l'inflation sont faibles et devraient le demeurer. Le nombre de lésions professionnelles est bas.

Lorsqu'un accident de travail ou une maladie professionnelle survient, des procédures bien rodées sont en place pour fournir rapidement les premiers soins à la victime, sécuriser le milieu de travail et améliorer la gestion des risques; la victime a accès gratuitement et sans délai aux soins de santé, à la réadaptation physique, à des services de réadaptation sociale et de retour au travail, ainsi qu'à une indemnisation équitable.

Une formation appropriée est dispensée lorsqu'une nouvelle machine ou une nouvelle méthode de travail est implantée.

Que faut-il pour assurer une protection contre les lésions professionnelles?

Étude de cas

Il y a des réglementations garantissant que toutes les machines ont un dispositif de sécurité.

Les travailleurs et les employeurs participent à la cueillette de renseignements concernant tout événement ou toute observation pouvant affecter la SST.

Il y a des procédures pour partager et analyser les données colligées à différents niveaux (unités de travail, régime d'assurance contre les lésions professionnelles, institut de recherche sur le travail).

Les employeurs, les travailleurs et les inspecteurs du régime d'assurance participent activement au programme de prévention.

Le plan de retour au travail est établi tôt dans le processus. Les victimes reçoivent un service personnalisé. L'intervenant du régime d'assurance travaille avec l'employeur et le travailleur sur le plan de réadaptation visant le retour au travail.

Tous les travailleurs sont couverts par le régime d'assurance, quelle que soit la nature de leur emploi.

Qu'est-ce qu'on peut considérer comme un coût raisonnable?

- Le coût du régime d'assurance peut être considéré raisonnable dans la mesure où :
 - Une protection adéquate contre les lésions professionnelles peut être fournie de manière efficace et efficiente
 - Il existe des mécanismes qui favorisent l'obtention du meilleur service au moindre coût auprès des fournisseurs
 - Il ne représente pas, en termes de coût de production, une charge financière excessive qui mettrait en péril la viabilité des employeurs
- Se référer au module 7 pour plus de détails sur le coût et le financement des régimes d'assurance contre les lésions professionnelles

Qui est responsable de la protection contre les lésions professionnelles?

- Il est largement reconnu que les employeurs ont la responsabilité d'assumer les conséquences des lésions professionnelles
- Selon la **théorie du risque professionnel** :
 - Les accidents du travail sont inévitables dans un système capitaliste
 - Les accidents du travail devraient faire l'objet d'une compensation sans égard à la responsabilité des accidents
 - Les dépenses liées aux accidents du travail devraient être considérées comme des coûts de production

Dans quels cas un travailleur a-t-il droit aux bénéfices d'un régime d'assurance contre les lésions professionnelles?

- Lorsque survient une lésion professionnelle (accident ou maladie), les travailleurs doivent être couverts sans égard à qui est la faute
- Les travailleurs doivent être admissibles aux prestations du programme même si leur employeur n'a pas respecté ses obligations, par exemple lorsque les travailleurs ne sont pas inscrits ou lorsque leur employeur n'a pas payé ses cotisations

Quelles sont les prestations auxquelles le travailleur a droit?

- Les victimes reçoivent tous les services médicaux dont elles ont besoin, incluant hospitalisation, chirurgie, traitements, médicaments et appareils médicaux
- Elles reçoivent des indemnités périodiques pendant leur période d'invalidité temporaire, commençant après la période d'attente, s'il y a lieu, et jusqu'à leur rétablissement ou la fin de la période maximale
- L'organisme qui administre le régime :
 - Paie directement pour les services rendus ou
 - Rembourse le travailleur s'il les a payés lui-même (par exemple: médicaments)
- Le montant des indemnités équivaut à un pourcentage du salaire moyen du travailleur pour les mois précédant la lésion :
 - 60 % selon les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT)
 - 70 à 75 % dans de nombreux pays ayant un régime d'assurance contre les lésions professionnelles
- Les salaires sont considérés jusqu'à concurrence d'un « maximum des gains assurables » fixé pour couvrir en entier le salaire d'une grande majorité des travailleurs (dans la plupart des pays, 85 à 90 % des travailleurs)

Quels sont les prestations auxquelles le travailleur a droit?

- À la fin de la période d'invalidité temporaire, le travailleur atteint d'une invalidité permanente continuera à recevoir des indemnités périodiques pendant toute sa vie, ou jusqu'à l'âge présumé de la retraite, avec un mécanisme de coordination avec le régime de pensions
- Les indemnités d'invalidité permanente sont versées au même taux que les indemnités temporaires, alors que les indemnités partielles permanentes représentent le produit de cette indemnité temporaire par le degré d'invalidité
- Lorsque le degré d'invalidité est relativement faible (par exemple, inférieur à 20 %), les paiements périodiques peuvent être convertis en un montant forfaitaire représentant la valeur actuelle des indemnités, si c'est dans l'intérêt du travailleur
- Le montant des indemnités est ajusté de temps à autre, habituellement une fois par année, pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie

Quels sont les prestations auxquelles le travailleur a droit?

- Le travailleur atteint d'une invalidité permanente telle qu'il ne peut pas réintégrer son emploi a droit à des services de réadaptation physique et professionnelle
- En cas de décès des suites d'une lésion professionnelle, des rentes de survivants :
 - Sont payées aux personnes à charge
 - Sont calculées en pourcentage du salaire moyen du travailleur pour les mois précédant sa lésion professionnelle
 - Le pourcentage dépend de la structure de la famille (selon les conventions de l'OIT, le pourcentage accordé à une veuve ou un veuf ayant deux jeunes enfants devrait être supérieur à 50 %)
 - Sont payées à la veuve ou au veuf sa vie durant ou jusqu'à son remariage, et celles aux enfants sont payées jusqu'à leur majorité ou plus tard s'ils sont étudiants
 - Dans certains régimes, une partie des rentes de survivants est versée à d'autres personnes à charge principalement soutenues par le travailleur avant son décès
 - Un montant forfaitaire est versé pour compenser les frais moyens d'arrangements funéraires

Quels sont les objectifs visés par les prestations accordées au travailleur victime d'une lésion professionnelle?

- Le principal objectif de ces prestations est de supporter le travailleur afin qu'il puisse retourner le plus tôt possible à son emploi et ses activités habituelles et, le cas échéant, qu'il puisse acquérir, grâce notamment à de la formation et des apprentissages, une capacité à exercer un nouvel emploi

Comment peut-on offrir aux travailleurs une protection contre les lésions professionnelles?

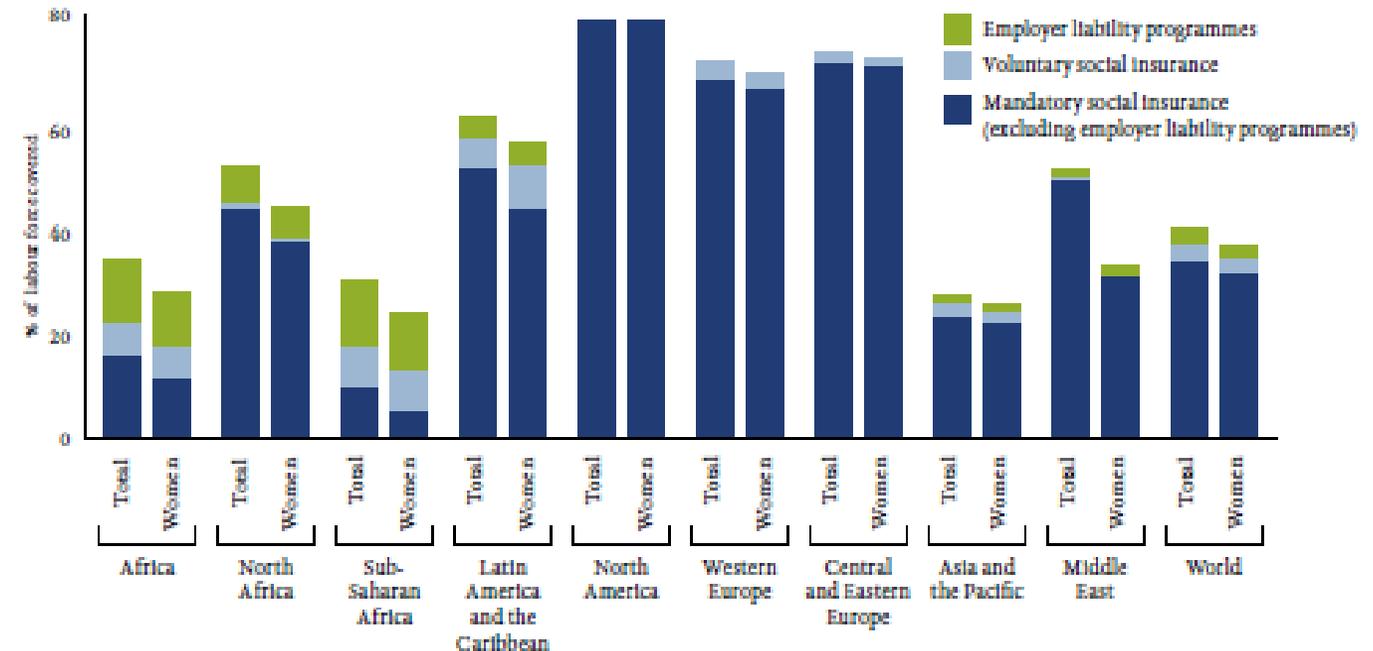
- La façon dont la protection contre les lésions professionnelles est fournie aux travailleurs :
 - Reflète les circonstances historiques, institutionnelles, culturelles et financières de chaque juridiction
 - Est prescrite dans une législation (se référer au module 9) dont les dispositions représentent un consensus ou un compromis obtenu à la suite d'un dialogue national (au sujet du dialogue, se référer au module 4)

Principales caractéristiques d'un régime d'assurance contre les lésions professionnelles

- L'assurance sociale obligatoire est l'option la plus répandue pour fournir une protection contre les lésions professionnelles, comparativement aux régimes d'assurance volontaire et aux régimes basés sur la responsabilité de l'employeur

- Des caractéristiques différentes d'un pays à l'autre, selon leur contexte socio-économique et le rythme de développement de leurs politiques de sécurité sociale
- Ils ont de nombreux points en commun

Protection contre les lésions professionnelles : estimations régionales du type de couverture d'assurance



Notes: Regional and global estimates weighted by the labour force 2012 (ILO KILM, 8th ed.). For individual country information, see Annex IV, table B.4.

Sources: ILO Social Protection Department, based on SSA and ISSA, 2012; SSA and ISSA, 2013a; SSA and ISSA, 2013b; SSA and ISSA, 2014; ILO, LABORSTA (2014 data); ILO KILM (8th ed.); national legislative texts; national statistical data for estimates of legal coverage.

Link: <http://www.social-protection.org/gimi/gess/RessourceDownload.action?ressource.ressourceId=37025>.

Comment peut-on offrir aux travailleurs une protection contre les lésions professionnelles?

Un régime basé sur la responsabilité des employeurs (EL)

- Les employeurs assument individuellement leur responsabilité et indemnisent directement les travailleurs en cas de blessure
- La couverture et les bénéfices sont prescrits par une loi et/ou réglés devant les tribunaux

Un régime d'assurance privé (en complément d'un EL)

- Les employeurs peuvent choisir ou sont contraints par une loi de souscrire à un contrat d'assurance afin de transférer à un assureur le risque lié aux lésions professionnelles (volatilité des coûts, réclamations importantes)
- La couverture et les bénéfices sont prescrits par une loi et/ou réglés devant les tribunaux

Comment peut-on offrir aux travailleurs une protection contre les lésions professionnelles?

Un régime d'assurance contre les lésions professionnelles (régime EII)

- Les employeurs financent collectivement un régime d'indemnisation des travailleurs contre le risque d'accidents du travail et de maladies professionnelles, sans égard à la responsabilité (principe du « no-fault »). La participation des employeurs est obligatoire
- Le régime peut être national ou viser un ou des secteurs spécifiques

Compensation sans égard à la responsabilité

- Les employeurs et les travailleurs conviennent d'un compromis en vertu duquel les employeurs ne peuvent être tenus responsables et poursuivis afin d'obtenir une compensation à la suite d'une lésion professionnelle
- Les employés renoncent au droit de poursuivre leur employeur en cas de lésion professionnelle, mais ont automatiquement droit aux indemnités du régime d'indemnisation

Se référer au Module 2 pour une comparaison entre les régimes EL et régime EII

Compensation sans égard à la responsabilité

- **Le principe du « no-fault » s'appuie sur les dispositions suivantes :**

EMPLOYEURS

- Ils assument la responsabilité collective de financer un régime d'indemnisation des travailleurs contre le risque d'accident du travail ou de maladie professionnelle
- En contrepartie, ils ne peuvent pas être poursuivis individuellement par un travailleur pour obtenir une indemnisation à la suite d'une blessure ou d'une maladie

TRAVAILLEURS

- Ils renoncent au droit de poursuivre leur employeur en cas de lésion professionnelle
- Ils ont droit à tous les avantages du régime d'indemnisation des travailleurs sans qu'il soit nécessaire de prouver à qui revient la responsabilité

Comment mettre en œuvre un régime d'assurance contre les lésions professionnelles?

- La mise en œuvre d'un régime EII se déroule en trois phases :
 1. Développement d'un cadre juridique solide pour le régime
 2. Conception d'un régime durable, abordable et auto-financé
 3. Développement d'une capacité administrative compétente aux fins de la gestion du régime
- Le processus de mise en œuvre doit :
 - Respecter une séquence logique
 - Impliquer les parties prenantes, principalement dans les deux premières phases, et les experts techniques dans la troisième
- Pour plus de renseignements sur le développement d'une capacité administrative compétente, se référer au module 10

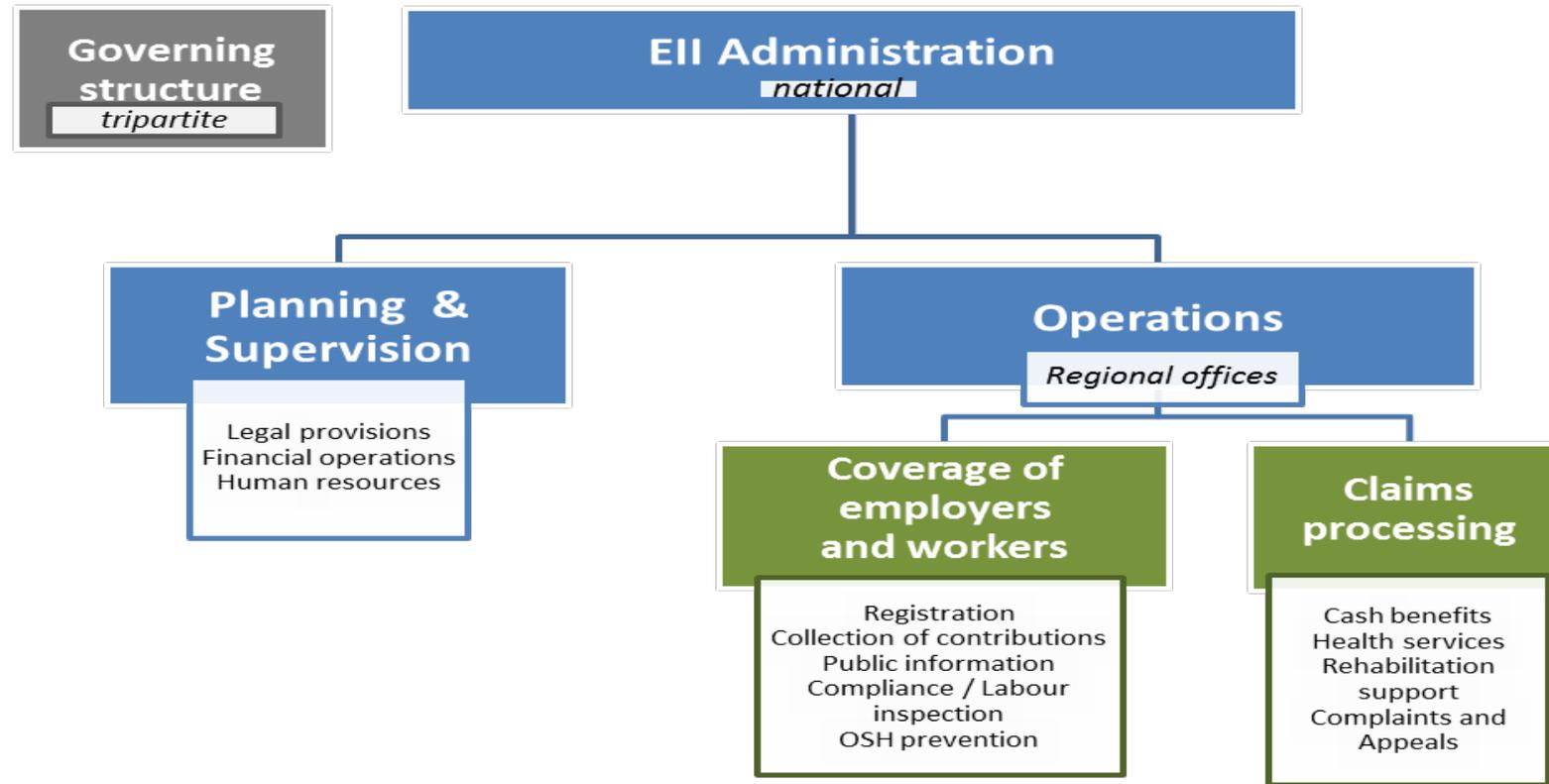
Comment un régime d'assurance contre les lésions professionnelles est-il administré?

- Dans toutes les juridictions :
 - Les employeurs ont l'obligation de maintenir un environnement de travail sécuritaire
 - Les agents de l'organisme public responsable ont de larges pouvoirs d'enquête pour vérifier les déclarations des employeurs et des travailleurs et pour inspecter les milieux de travail afin d'assurer que les pratiques des entreprises sont conformes aux normes fixées par la réglementation
 - L'organisme public responsable est généralement placé sous l'autorité du ministère du Travail
 - La direction de l'organisme public responsable est supervisée par un conseil d'administration composé, conformément aux conventions de l'OIT, de membres représentant le gouvernement, les travailleurs et les employeurs
 - Ce conseil tripartite est chargé d'adopter la planification stratégique de l'organisme, ses états financiers, ses politiques en matière de financement, d'indemnisation et de prévention, de conclure des accords avec d'autres institutions sur les services à fournir aux travailleurs et aux employeurs

Comment un régime d'assurance contre les lésions professionnelles est-il administré?

- Dans certaines juridictions, il s'agit d'un département d'une institution ayant des responsabilités plus larges dans le domaine de la sécurité sociale, telles que la maladie, la maternité et le chômage
- L'organisme public responsable :
 - Gère les opérations de financement (enregistrement des employeurs, perception de leurs cotisations, investissement des actifs relatifs aux réserves...)
 - Gère les opérations d'indemnisation (traitement des réclamations des travailleurs ou de leurs personnes à charge, paiement des indemnités et des services de soins de santé, des services de réadaptation et de réinsertion sur le marché du travail...)
 - Dans plusieurs pays, il est également mandaté de promouvoir diverses activités de prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles, notamment en utilisant les données en sa possession pour identifier les priorités d'intervention

La structure organisationnelle typique d'un régime d'assurance contre les lésions professionnelles



- La structure présentée suppose que SST et l'inspection du travail sont également gérées par l'organisme responsable du régime, tel que recommandé par l'OIT

Qui assume le financement du régime?

- Généralement, seuls les employeurs assument le financement du régime
- Dans certains cas, le gouvernement assume une petite portion des coûts, par exemple pour :
 - Couvrir une portion des dépenses administratives encourues lors de la période qui suit l'implantation du régime
 - Couvrir les frais liés aux services d'inspection
- De façon générale, les travailleurs ne participent pas au financement
- La couverture est obligatoire pour tous les employeurs appartenant à une catégorie ou un secteur d'activité économique déterminé par la loi



Pourquoi un système d'aide sociale financé par l'impôt ne convient pas dans le cas des lésions professionnelles?

- Compte tenu de l'objectif du régime EII, qui consiste à remplacer le revenu perdu sur la base du salaire des travailleurs, son financement par des cotisations en fonction des salaires est un mode de financement plus réactif
- Dans un système de financement par l'impôt, l'absence de lien entre les revenus (basés sur l'impôt) et les dépenses (basées sur les salaires) ne permet pas d'auto-ajustement
- Certains pays financent partiellement leur régime EII avec leurs impôts par le biais d'un système de santé universel qui couvre les soins médicaux fournis aux victimes (le cas du Royaume-Uni) ou par une subvention gouvernementale au régime. Par exemple :
 - le gouvernement israélien paie 0,03% des revenus des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants
 - le gouvernement chinois verse des subventions au besoin
 - le gouvernement guatémaltèque paie 1,5% de la masse salariale brute

Comment la cotisation au régime est-elle déterminée?

- La cotisation des employeurs :
 - Est calculée en pourcentage du salaire de leurs travailleurs
 - Est payée par des versements périodiques au cours de l'année, habituellement des versements mensuels
 - Est déterminée annuellement
 - Dépend de la méthode de financement
 - L'une des plus courantes est la **méthode par répartition** pour les prestations à court terme (incapacité temporaire et soins médicaux) et la **méthode des coûts totaux** pour les paiements périodiques aux travailleurs atteints d'une incapacité permanente et aux survivants des travailleurs décédés
- Le taux de cotisation :
 - Peut dépendre ou non du risque de lésion professionnelle dans une entreprise donnée
 - Doit couvrir les paiements pour les prestations à court terme versées au cours de l'année et la valeur actuelle des paiements périodiques accordés dans l'année

Comment la cotisation au régime est-elle déterminée?

- Il existe différentes méthodes pour déterminer le taux de cotisation de chaque employeur :
 1. Certains pays demandent un taux de cotisation fixe à chaque employeur, indépendamment de son secteur d'activité, de sa taille ou de son expérience en matière de lésions professionnelles
 - Objectif de favoriser la solidarité entre les entreprises
 2. Dans la plupart des pays, le taux de cotisation de l'employeur varie en fonction du risque lié à son secteur d'activité
 - Objectif d'assurer l'équité entre les employeurs des différents secteurs d'activité (application des principes d'assurance)
 3. De nombreux pays ajoutent un facteur d'ajustement pour tenir compte de l'expérience de l'employeur en matière de lésions professionnelles
 - Objectif d'inciter les employeurs à prévenir les accidents de travail et les maladies professionnelles et ainsi réduire les coûts pour ceux-ci et pour le régime dans son ensemble
- Pour plus de détails, se référer au module 7



LA CLÉ DU SUCCÈS D'UN RÉGIME D'ASSURANCE CONTRE LES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ITCILO E-CAMPUS / CONNAISSANCE EN LIGNE

- POP UP diapos



International Labour Organization



International Training Centre



Quelques données

L'OIT estime que quelque 2,3 millions de femmes et d'hommes dans le monde succombent chaque année à des accidents du travail ou à des maladies professionnelles; cela correspond à plus de 6 000 décès chaque jour. Dans le monde, il y a environ 340 millions d'accidents du travail et 160 millions de victimes de maladies professionnelles à chaque année. L'OIT met à jour ces estimations à intervalles réguliers et les mises à jour indiquent une augmentation des accidents et des maladies.

Parmi les principales conclusions des dernières données statistiques de l'OIT sur les accidents du travail, les maladies professionnelles et les décès liés au travail au niveau mondial :

- Les maladies liées au travail représentent la principale cause de décès parmi les travailleurs. On estime que les substances dangereuses à elles seules causent 651 279 décès par an.
- L'industrie de la construction a un taux disproportionnellement élevé d'accidents enregistrés.
- Les travailleurs plus jeunes et plus âgés sont particulièrement vulnérables. Le vieillissement de la population dans les pays développés signifie qu'un nombre croissant de personnes âgées exercent un emploi et nécessitent une attention particulière.



Quelques données supplémentaires

Au niveau mondial, seulement 33,9% de la main d'œuvre est protégée juridiquement contre les lésions professionnelles par le biais d'une assurance sociale obligatoire. Si on inclut les régimes d'assurance facultatifs et les dispositions législatives sur la responsabilité des employeurs, la proportion de la main d'œuvre qui jouit d'une protection juridique s'élève à 39,4%.

En pratique, l'accès réel à une protection contre les lésions professionnelles est moindre, surtout en raison d'une application peu rigoureuse de la législation dans plusieurs pays. Parmi les raisons de cette couverture réelle moindre, une faible capacité de garantir l'application de la loi, des capacités réduites de cotiser pour les employeurs et les travailleurs, un manque de compréhension du rôle de l'assurance sociale, une inadéquation entre les prestations et les besoins, ou encore des procédures administratives trop complexes.

Des efforts pour accroître la couverture sont en cours dans plusieurs pays. En Inde, le Régime d'assurance des employés de l'État, qui procure entre-autres des indemnités d'accidents du travail, a étendu sa couverture aux travailleurs de la construction en 2015. Au Cambodge, le régime EII a été graduellement implanté dans 24 provinces à la grandeur du pays, et étendu en 2018 des entreprises qui comptent au moins 8 travailleurs à celles ayant un employé ou plus. Des efforts sont faits pour offrir la protection à plus de travailleurs, incluant ceux du secteur de la construction.

Alors que la déclaration des accidents du travail est vérifiée ou estimée dans la plupart des pays, il n'existe pratiquement aucune mesure statistique en place pour suivre la proportion des travailleurs blessés qui sont effectivement indemnisés. C'est un effort qui nécessite une grande attention étant donné l'objectif de développement durable (ODD) 1.3 appelant à la couverture des travailleurs en cas d'accident du travail. Certains pays à revenu intermédiaire ont une couverture étendue. Par exemple, l'Organisation de sécurité sociale (SOCSO) de Malaisie augmente progressivement sa couverture à près de la moitié de la population active, soit 43,7 % en 2014 et 44,0 % en 2015. De nombreux pays développés ont atteint un niveau élevé de couverture effective; par exemple, en Espagne, le taux de couverture effective était estimé à environ 76% de la population active en 2016.

La faible couverture de l'indemnisation des lésions professionnelles dans de nombreux pays à faible revenu ou revenu intermédiaire indique qu'il est urgent d'améliorer les conditions de travail en matière de santé et sécurité au travail, ainsi que d'améliorer la couverture des lésions professionnelles pour tous les travailleurs, y compris ceux de l'économie informelle.

L'ODD sur la pauvreté et les seuils de protection sociale, à savoir l'indicateur 1.3.1, prévoit que les pays doivent garantir le droit à la protection sociale pour leurs travailleurs salariés en cas de lésion professionnelle d'ici 2030. Il y a un long chemin à parcourir avant d'atteindre cet objectif.



Pourquoi un système d'aide sociale financé par l'impôt ne convient pas dans le cas des lésions professionnelles?

EXPLICATIONS ADDITIONNELLES CONCERNANT L'AIDE SOCIALE

- La sécurité sociale en cas de lésions professionnelles veut empêcher les travailleurs de se retrouver en situation de pauvreté, tandis que l'assistance sociale vise à protéger les personnes en situation de pauvreté. Le régime EII est habituellement contributif tandis que les programmes d'assistance sociale sont financés par l'impôt.
- Le financement du régime EII à partir des recettes fiscales ne serait pas cohérent avec la compensation basée sur le salaire des travailleurs. Les programmes d'aide sociale visent à fournir aux bénéficiaires un minimum de moyens de subsistance pour les aider à dépasser le seuil de pauvreté. Des programmes d'assurance sociale et d'aide sociale sont nécessaires pour mettre en place une protection sociale complète.